

Mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale

Mi-mai, le Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) et le Syndicat des Villes et Communes du Luxembourg (SYVICOL) avaient invité les organes communaux d'égalité entre femmes et hommes à la réunion semestrielle à Pétange. L'échevine, Madame Raymonde Conter, dans sa fonction de déléguée à l'égalité entre femmes et hommes, a souhaité la bienvenue à l'audience. Le thème principal de la soirée fut la mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale élaborée par le Conseil des Communes et Régions de l'Europe (CCRE). La commune de Pétange figure parmi les huit premières communes à avoir signé cette charte.

Le SYVICOL, membre du CCRE, a soutenu l'élaboration de la Charte dès ses débuts et accompagne également sa mise en œuvre au niveau des communes du Luxembourg. Pour que la charte ne reste pas lettre morte, Mireille Colbach-Cruchten, conseillère du SYVICOL présenta une proposition de démarche de mise en œuvre de la Charte. Elle souligna l'importance de mettre en place un groupe de travail motivé pour mener à bien cette tâche. La composition du groupe de travail est importante et devra comprendre non seulement des organes communaux à l'égalité entre femmes et hommes mais également des responsables politiques et des membres du personnel administratif des communes. Le groupe de travail devra avoir à sa disposition des outils de travail adéquats.

Madame Maddy Mulheims du Ministère de l'Egalité des chances présenta les outils de travail qui ont été élaborés par le ministère dans le cadre de sa politique d'égalité des femmes et des hommes dans les communes. Ces instruments permettent de dresser des états de lieux de la situation des femmes et des hommes au sein de la commune, des états de lieux nécessaires pour élaborer des plans d'actions concrets. Madame Mulheims souligna particulièrement l'importance du rôle et de l'engagement des responsables politiques quant à l'application de la Charte.

Monique Stein, responsable du service, a ouvert la discussion sur les attentes et les expériences des représentant-e-s des communes qui ont signé la Charte. La proposition d'instaurer un groupe d'échange entre les différentes communes déjà signataires de la Charte a été bien accueillie. Cette proposition se situe dans le cadre du renforcement du networking entre les organes communaux à l'égalité entre femmes et hommes.

Madame Astrid Lulling, présidente du CNFL, lança l'appel aux responsables politiques communaux d'avancer dans la politique communale à l'égalité entre femmes et hommes en adoptant la Charte européenne, qui constitue un instrument de travail concret et ambitieux pour réussir une société égalitaire. Monsieur Jean-Pierre Klein, président du SYVICOL et bourgmestre de la commune de Steinsel, a été fier d'annoncer que la commune de Steinsel va signer la Charte européenne dans les jours à venir. La soirée fut clôturée par le vin d'honneur offert par la commune de Pétange.